



COMMUNE DE BASSAN
HERAULT

FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE

Intitulé : Agent des Services Techniques Polyvalents

Direction : Monsieur Alain BIOLA Maire de BASSAN

Service : Technique

Lieu de Travail : Commune de BASSAN

Responsable Hiérarchique direct aux services technique : BARDIÈRE Julien

Responsable Hiérarchique direct : Catherine MALLIÉ

CLASSIFICATION DU POSTE

Cadre d'emplois : Adjoint Technique

Rémunération : IB 367 IM 361

STATUT DU POSTE

Statutaire :

Non statutaire : Contractuel de droit public CDD

MISSIONS PRINCIPALES RELATIVES AU POSTE

- Propreté du village
- Entretien et Aménagements des espaces verts et naturels
- Entretien des bâtiments

ACTIVITES A REALISER

- 1- Création de massifs arbustifs et floraux
- 2- Mise en pratique des techniques d'entretien des espaces verts économe en eau et pratique 0 phyto
- 3- Entretien des espaces verts (tonte, traitements, arrosage)
- 4- Taille des arbustes et des arbres
- 5- Entretien du cimetière et de la cour de l'école
- 6- Ramassage des feuilles mortes
- 7- Nettoyage de la voirie et des espaces publics
- 8- Collecte des encombrants
- 9- Peintures routières
- 10- Nettoyage des bâtiments communaux
- 11- Petits travaux d'entretien et en régie sur les bâtiments communaux en équipe (maçonnerie, menuiserie, électricité, plomberie, peinture)
- 12- Conduite des véhicules
- 13- Entretien courant du matériel
- 14- Assurer la continuité du service public en cas d'absence d'un agent dans l'attente d'une solution de remplacement

Liste non exhaustive pouvant ponctuellement être modifiée

ENVIRONNEMENT DU POSTE

Partenaire (s) interne (s) :

Les agents du service techniques de la Commune
Le Maire et Adjoint en charge des services techniques

Partenaire (s) externe (s) :

Les agents des autres services
Les élus
Les fournisseurs et partenaires de la Commune

CARACTERISTIQUES PARTICULIERES DU POSTE

- 7- Travail seul ou en équipe
- 8- Horaire du Lundi au jeudi de 8H à 12H et de 13H à 17H
Vendredi de 8H à 11H
du 15/06 au 15/08 35H semaine de 6H à 13H

MISSIONS D'ENCADREMENT – MOYENS A DISPOSITION

**L'agent assure-t-il des missions d'encadrement ? non
combien d'agents :**

Moyens à disposition :

- Matériel : tenue de travail obligatoire, véhicule, matériel
- Equipement de protection individuelle : port du matériel de sécurité obligatoire pour l'ensemble des missions le nécessitent

CONNAISSANCES – EXPERIENCES ET APTITUDES REQUISES

9- **Diplômes/Concours :**

10- **Expériences :**

11- **Aptitudes requises :** sens de l'écoute et de l'organisation, adaptabilité, rigueur, dynamisme, réactivité, ponctualité et bonnes résistance physiques.

12- **Qualification et formation nécessaires :** formation agent d'entretien d'espace verts et naturels (CNFPT itinéraire de 17 modules 46 jours, CACES petit engin de chantier 3 jours)

13- **Motivations particulières liées au poste :**